



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le douze décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21  
Pouvoirs : 7  
Absent : 1

Date de la convocation : 6 décembre 2023

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BEUGIN Valérie, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
LARDON Jean-Yves représenté par D CHALLOT  
VERDUZIER Kevin représenté par Y MUSCAT  
GOHIER Monique représentée par L BARBOTTIN  
MASSONNEAU Bruno représenté par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par B SULLI  
DEBIAIS Viviane représentée par F ROYER

**ABSENT :** VERDUZIER Jean-Bernard

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°162

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Par délibération du 4 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le budget panneaux photovoltaïques.

Sur l'exercice 2023, il est nécessaire de réajuster à la hausse les dépenses liées à l'impôt sur les Sociétés (IS) en fonctionnement .

**La production d'électricité vendue à Soregies confère à ce budget un bénéfice imposable.  
Le taux de l'IS est de 15 % sur l'exercice fiscal 2022.**

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

DECISION MODIFICATIVE N°1  
FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Article	Montant
69	6951	+2500€

  

Recettes		
Chapitre	Article	Montant
70	7088	+2500€

---

VU la délibération du 4 avril 2023 approuvant le vote du budget primitif du budget panneaux photovoltaïques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget panneaux photovoltaïques,
- charge** M le Maire de son exécution.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 21/12/2023

